



VILLE DU PUY EN VELAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 10 juin 2026

Délibération n° DEL 2026 0118

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur Xavier RIFFARD, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloé ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Samira AKARMOUDI Sports

Objet :	Associations Sportives : subventions 2026
----------------	---

Rapporteur : Philippe RIBEYRE

La Ville soutient le mouvement sportif local dans son action pour le développement et la pratique sportive sur son territoire. Dans ce cadre, elle attribue des subventions qui se répartissent, pour une première enveloppe, de la façon suivante :

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant global des aides attribuées selon la critérisation définie par délibération du 23 mai 2002, pour les associations sportives s'élève à 38 559,96 €.

Délibération n° DEL_2026_0118 du mercredi 10 juin 2026

2. SUBVENTION A L'USEP

Par délibération, la Ville s'est engagée à favoriser le développement du sport scolaire pour les enfants des écoles primaires des établissements publics du premier degré.

L'aide proposée à l'USEP correspond à la moitié du prix de la licence par enfant.

Pour l'année scolaire 2025/2026, le prix de la licence fixé par l'USEP est de 8,00 € pour les élèves de primaire pour 226 licenciés et de 6,80 € pour les maternelles pour 78 licenciés. La participation de la Ville sera donc de 1 169,20 €.

3. SUBVENTIONS AUX GRANDES MANIFESTATIONS

Le montant des subventions aux grandes manifestations sportives prévu en fonction des dossiers complets parvenus en Mairie est arrêté à 29 800 €.

4. DEMANDES D'AIDES DIVERSES

Pour 2026, 4 400 € d'aides diverses sont proposés pour accompagner le secteur sportif.

5. SUBVENTION HANDISPORT : SAISON 2026-2027

L'association Handisport du Puy-en-Velay est un club qui organise des activités de basket pour les personnes porteuses de handicap. Son équipe élite « Les Aigles du Velay » évolue au niveau national amateur A1 et fait partie des meilleures équipes de France et d'Europe.

Le développement de cette association contribue fortement à la promotion des activités physiques et sportives des personnes porteuses de handicap. Au travers de ses nombreux déplacements en France, elle contribue pleinement et très positivement à la notoriété du territoire.

La Ville souhaite poursuivre son soutien à l'association Handisport du Puy-en-Velay à hauteur de 20 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Villages - Sport du 28/05/2026

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE le montant des subventions à attribuer aux associations sportives s'élève à 93 929,16 € selon les tableaux ci-joints,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces opérations.

VOTE : UNANIMITÉ

Mme Colette CHASSAGNE s'est déportée pour Gym pour Tous.

M. Xavier RIVORY s'est déporté pour Handisport.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le

ID : 043-214301574-20260610-DEL_2026_0118-DE



Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026